

DEPARTEMENT

CÔTE D'OR

ARRONDISSEMENT

DIJON

CANTON

IS-SUR-TILLE

Commune d'EPAGNY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2016

NOMBRE

de conseillers en exercice

11

de présents

10

de votants

10

OBJET

**CENTRE D'ACCUEIL DE
DEMANDEURS D'ASILE**

07/2016

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04 FEVRIER 2016 que la convocation du Conseil avait été faite le 28 JANVIER 2016

L'AN DEUX MIL QUINZE, MERCREDI 03 FEVRIER 2016 A 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE EPAGNY ETANT REUNI AU LIEU ORDINAIRE DE SES SEANCES, APRES CONVOCATION LEGALE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. STAIGER JEAN-DENIS, MAIRE

ETAIENT PRESENTS : MMES BRESSON V.- ROY M.G.

MM.CHAUME B.-CHAUME D.-FIORE R.-HELTERLIN C.-LAUTERBACH J.

VOISOT V.-MATHERON E.

ETAIENT EXCUSES :M.FEBVRE R.

LES CONSEILLERS CI-APRES AVAIENT DELEGUES LEUR MANDAT RESPECTIVEMENT A :

☞ M. FEBVRE R POUVOIR A STAIGER J.D.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : _____

UN SCRUTIN A EU LIEU, MME ROY MARIE-GAELLE, A ETE NOMME POUR REMPLIR LES FONCTIONS DE SECRETAIRE

Le Maire rappelle au conseil municipal le courrier arrivé à la mairie en date du 21 janvier 2016 indiquant le projet de création d'un centre d'accueil de demandeurs d'asile en lieu et place de l'hôtel-restaurant « le Clos des Combottes » à Epagny.

Suite à ce courrier, et à la demande de Monsieur le Maire, le directeur de l'association « Coallia », M. Metri, est venu exposer son projet devant les membres du conseil municipal le mardi 26 janvier 2016.

Le Maire demande au conseil municipal de statuer sur ce projet,

Considérant le nombre de création de places (65), trop important par rapport à la population d'Epagny (324) soit +20% ;

Considérant que le projet d'aménagement et de développement durable du PLU approuvé en 2004 fait référence à un objectif de 300 habitants en 2020 ;

Considérant que les infrastructures de la commune ne répondent pas à l'attente des besoins de cette nouvelle population ;

Considérant que le service de secrétariat n'est ouvert que 5 heures par semaine au public ;

Considérant l'absence de commerce à Epagny ;

Considérant la fréquence des transports en commun (Transco) insuffisante à destination de Dijon, (Epagny-Toison d'Or : 20 minutes + Tram jusqu'au centre-ville);

Considérant l'absence totale d'accès aux soins médicaux (médecin, pharmacie, kiné....);

Considérant que les structures scolaires et périscolaires sont situées à SAVIGNY-LE-SEC, commune voisine (3 kms);

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :
-Monsieur FIORE Régis étant partie prenante ne prend pas part au vote-

- **EMET** un avis **DEVAFORABLE** à ce projet de création de centre d'accueil de demandeurs d'asile sur la commune d'EPAGNY;
- **DEMANDE** aux services de la préfecture et au directeur de l'association Coallia de tenir compte de l'avis émis par le conseil municipal;
- **SOUHAITE** que l'hôtel-restaurant « le Clos des Combottes » trouve une solution permettant la continuité de l'activité initiale.

Fait et délibéré, le 03 FEVRIER 2016
Pour extrait conforme,

Le Maire,

J.D. STAIGER

